

Département des Politiques
publiques locales

**A Mesdames et Messieurs les
Présidents des Intercommunales**

**Direction du Patrimoine et des
Marchés publics**

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 72 11
[marchespublics.pouvoirslocaux@
spw.wallonie.be](mailto:marchespublics.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)
[patrimoine.pouvoirslocaux@
spw.wallonie.be](mailto:patrimoine.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Nos réf. : 050202/CMP/SL/2018/00301/si
Votre contact : Sophie LAREPPE – Attachée Juriste – 081/32 74 04 – sophie.lareppe@spw.wallonie.be

Objet : Décret du 30 avril 2009 relatif aux missions de contrôle des réviseurs au sein des OIP,
Intercommunales et Sociétés de logement – Transmission des rapports de transparence

Mesdames, Messieurs,

Le 5 janvier 2011, une circulaire vous a été adressée concernant l'application du Décret du 30 avril 2009 relatif aux marchés publics des réviseurs d'entreprises et de son Arrêté d'exécution du 9 décembre 2010. Cette circulaire portait sur l'établissement du cadastre ainsi que sur la publication des rapports de transparence sur le portail wallon des marchés publics.

Pour rappel, l'article 5 de l'Arrêté d'exécution précité prévoit que chaque Intercommunale envoie, dans le mois suivant la fin de chaque exercice comptable (soit pour le 31 janvier), les rapports de transparence des soumissionnaires retenus pour un marché de contrôle des comptes au SPW, Secrétariat général, Département des affaires juridiques, Direction du support juridique.

Par le présent courrier, je me permets de vous solliciter afin **que ces rapports concernant l'année 2017 soient envoyés au plus vite si cela n'a pas encore été fait.**

Ces rapports sont à transmettre par mail, à Monsieur Etienne Claeys, Directeur, etienne.claeys@spw.wallonie.be. (Secrétariat général, Direction du support juridique). Une copie de ce courriel est envoyée à Madame Sophie Lareppe, Attachée, sophie.lareppe@spw.wallonie.be (DGO5, Direction du Patrimoine et des marchés publics).

Si vous avez des questions concernant l'application du Décret du 30 avril 2009 et des obligations qui en découlent, je vous invite à prendre contact avec la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale (DGO5), Direction du Patrimoine et des marchés publics : Sophie LAREPPE, Attachée, ☎ : 081/32.74.04 , ✉ : sophie.lareppe@spw.wallonie.be.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée

La Directrice générale,



Françoise LANNOY